



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

zones rurales

Question écrite n° 2488

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'avenir du monde rural. En effet, il souhaite savoir si le Gouvernement compte mettre en place un pacte en faveur du monde rural comme cela a été fait pour les villes.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question posée par l'honorable parlementaire concernant l'avenir du monde rural. Dans un contexte de demande accrue d'espaces naturels et d'environnement, les zones rurales qui occupent une partie importante du territoire national représentent un atout pour la France et la valorisation de leurs ressources un facteur important de développement et de création de richesses. C'est pourquoi, le Gouvernement est très sensible au développement des zones rurales pour lesquelles des mesures spécifiques importantes ont été prévues dans la loi d'orientation de l'aménagement et du développement du territoire. Dans le cadre de la révision de cette loi qu'il a entreprise, le Gouvernement sera très attentif à cette question du monde rural. Le Gouvernement souhaite concentrer son action en faveur du monde rural principalement autour de trois axes : l'organisation du territoire avec la constitution progressive des pays et en confortant la fonction de bourg-centre d'un certain nombre de petites villes rurales ; l'amélioration de la compétitivité de ces zones à travers la valorisation de leurs ressources, qu'il s'agisse de patrimoine bâti ou naturel ; l'adaptation des politiques sectorielles à la faible densité. De plus, un volet relatif au développement rural sera introduit dans le projet de loi d'orientation agricole et le Gouvernement se montrera particulièrement sensible à une plus grande prise en compte des préoccupations d'aménagement du territoire dans la future réforme de la politique agricole commune.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2488

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2741

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3420